

Ensemble

En Terre de Camargue

Journal d'information trimestriel de Janvier/Février/Mars 2010

www.terredecamargue.fr

Aigues-Mortes

Un nouveau ponton dans le port

Saint-Laurent d'Aigouze

Restaurant scolaire

Le Grau-du-Roi/Port-Camargue

Aqua-Camargue... des nouvelles

5

Economie

Le Guichet Unique
Actualité des Salins...

Réseaux d'eau

Chemin de la Pataquièrre
Rue des Médards...

Urbanisme

Restaurant scolaire de
Saint-Laurent-d'Aigouze...

Le zoom

La redevance spéciale

Encart du milieu

Votre CHRONIQUE DU TRI
Le parcours des déchets et la caractérisation

SOMMAIRE

EDITO 2

Rétrospective 2009 3

Activité économique 4
Le guichet unique
le forum de l'emploi
Développement économique.

Zoom 5
La redevance spéciale

Chronique du tri 6 & 7
Parcours des déchets
La caractérisation

Travaux en cours 8 & 9
Travaux des réseaux
Restaurant de Saint-Laurent
Aqua-Camargue

Cadre de vie 10
Développement sportif

Culture 11
Heure du conte
Guide du réseau culturel

Autour de la CCTC 12
Brèves

Lieux de dépôt :

Offices de Tourisme,
Mairies, Bibliothèques
des 3 villes, Salle
Camargue (Aigues-
Mortes),
Palais des Sports et
de la Culture (Grau du
Roi), Capitainerie et
Pharmacie de Port-
Camargue...



Edito

du Président.

Le blanc manteau qui s'est déposé en ce début d'année est un symbole qui encourage à espérer la fin d'un mauvais cycle... la fin d'un hiver rigoureux, la fin de la crise économique, la relance et la perspective d'un printemps approchant, autant de signes positifs qui permettent de croire en le début d'une (très) bonne nouvelle année... L'année 2009 (page 3) fût riche en événements positifs et en projets. La raison commande également une implication toujours plus active dans le tissu économique, qui se concrétise par la signature de la convention entre la CCI de Nîmes et la CCTC, un signal fort dans la construction, l'accompagnement du développement économique et d'accueil d'entreprises (page 4).

Cette année 2010 voit le service environnement engagé comme toujours pour la préservation de notre territoire (Zoom page 5 et notre Chronique du Tri pages 6 et 7). La fin des grands travaux d'aménagements entrepris par nos services des réseaux (service réseaux pages 8) et les préparations de nouveaux aménagements.

Une nouvelle année pour notre Communauté de Communes Terre de Camargue active, avec quelques dossiers techniques complexes et des projets en cours, dont la construction du restaurant scolaire à Saint-Laurent-d'Aigouze (page 9). C'est une rentrée qui se montre également riche en actions sportives et culturelles (pages 10 et 11) pour améliorer votre cadre de vie ainsi qu'une forte présence de la CCTC sur le territoire (page 12).

Bonne lecture à toutes et à tous...

Mes meilleurs vœux ainsi qu'une bonne santé!

Léopold ROSSO

Président de la Communauté
de Communes Terre de
Camargue
et Conseiller Général
du Canton d'Aigues-Mortes



Ensemble En Terre de Camargue

■ Directeur de la publication:
Enry Bernard-Bertrand

■ Comité de Rédaction:
Léopold Rosso, Enry Bernard-Bertrand,
Corinne De Zan, et le Service Communi-
cation.

■ Conception, graphisme et
mise en page:
Service Communication CCTC

■ Photos :
Service Communication CCTC,
et Service Réseaux

■ Illustrations:
AVL©illustration

■ Impression:
Imprimerie Clément - Mauguio
Tél : 04.99.52.52.32

■ Dépôt légal: février 2010

■ ISSN: 1967-7073

■ Edité à 18 000 exemplaires

■ Service Communication
Communauté de Communes
Terre de Camargue
26, quai des Croisades
30220 AIGUES-MORTES
Tél: 04 66 73 91 38
Fax: 04 66 53 81 97
communication@terredecamargue.fr

Imprimé sur papier recyclé 



Signature du protocole



Le Président Léopold Rosso, le vice-président Enry Bernard Bertrand, la directrice générale des services Corinne De Zan, les représentants syndicaux : Sylvain Mourges et Corinne Jacinto.

Le protocole d'accord relatif à la prime de fin d'année versée de 2004 à 2007 aux agents de la CCTC a été signé le 16 décembre 2009. Cette démarche témoigne de la volonté des élus communautaires et de son président, à régler les affaires dans la légalité et le respect du statut de la fonction publique territoriale. Cette décision a été saluée à la fois par les organisations syndicales (CFDT et CGT) et l'ensemble du Personnel.

Revalorisation de la tour Carbonniere



La tour Carbonnière située sur la route Départementale 46, édifiée en 1272 était fermée depuis une année. Trois conseillers généraux, Jean Denat, Patrick Bonton et Léopold Rosso, les maires des trois communes de la Communauté de Communes étaient présents pour cette fin de chantier, dont l'inauguration officielle a eu lieu le mardi 13 janvier en présence du préfet.

Rencontre avec les élus et les services de la Communauté de Communes de l'Etang de l'Or.

C'est en fin décembre, que la communauté de communes Terre de Camargue a accueilli une délégation de la Communauté de Communes du Pays de l'Or. Cette Communauté de Communes est composée de 7 communes : Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mauguio Carnon, Mudaison, Palavas les Flots et Saint Aunès.

Cette première rencontre a permis d'aborder la problématique du traitement des ordures ménagères, la gestion des déchetteries, des points d'apport volontaire, la plate forme de compostage des déchets végétaux. Les échanges ont été riches d'enseignement et le mode de gestion des ordures ménagères en régie, choisi par les élus de la Communauté du Pays de l'Or, a fait l'objet d'un examen attentif avec une mise en exergue des points forts et faibles de ce type de fonctionnement. Pour compléter son information, la CC Terre de Camargue se rendra fin janvier à la CC du Pays de l'Or pour échanger sur les pratiques professionnelles, visiter les différents services et observer les containers semi enterrés ou enterrés, dans l'optique de pouvoir transposer ce mode de traitement sur le territoire communautaire.



Sainte-Barbe !



Le président était présent à l'occasion de la fête de Sainte-Barbe, patronne des Sapeurs-Pompiers, qui la fêtent chaque année le 4 décembre, à la sainte Barbara. Sa tradition se situe à Nicomedi (aujourd'hui Izmit, ville de Turquie) au III^e Siècle. Invoquée contre la foudre et l'incendie (à cause de la mort de son père foudroyé après l'avoir suppliciée), elle est aussi la Sainte Patronne des artificiers, des artilleurs et des mineurs.

Police! de propreté...

Début décembre, la Ville de Marseille a accueilli une délégation de la Communauté de Communes Terre de Camargue, composée d'élus et d'agents de différents services de la CCTC. Cette rencontre a permis de découvrir la police de propreté urbaine et ainsi d'examiner les méthodes utilisées par la cité Phocéenne pour la prévention et la répression en matière de protection de l'environnement. Du grain à moudre pour les élus qui souhaiteraient créer un tel service, au vu des résultats positifs obtenus.



La délégation de la Communauté de Communes en compagnie de la police de la propreté urbaine de Marseille.



Lancement du guichet unique

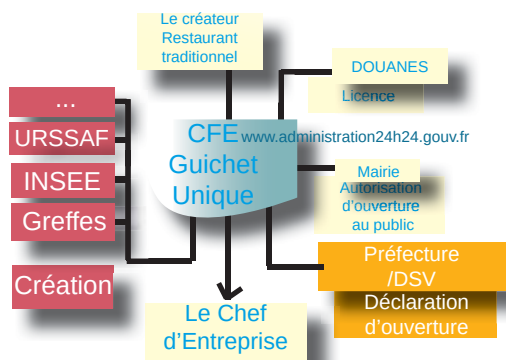
L'idée est de libérer le potentiel de la croissance économique générée par les entreprises de services. Le secteur des services est le plus grand de l'économie européenne et représente 70% du PIB et de l'emploi. Les barrières administratives et juridiques sont complexes et les contrôles nombreux.

Ainsi, dans le cadre de la simplification et de la modernisation administratives, la création et la mission du guichet unique permettent l'accomplissement de certaines formalités administratives et demandes d'informations via internet.

Le guichet va prendre en charge les formalités classiques, spécifiques à un professionnel ou à un secteur d'activités. Ainsi, les formalités de déclarations, de notifications, de demandes d'autorisations, d'inscriptions, etc. pour la création de l'entreprise, peuvent être effectuées via le guichet unique à distance et facilement par la voie électronique.

Ce « guichet unique » regroupe, sur un seul site, l'ensemble des démarches administratives en ligne pouvant être effectuées par les internautes français, par le portail :

« www.administration24h24.gouv.fr ».



Mobilisation autour des Salins

Le site des Salins du Midi d'Aigues-Mortes dispose d'un stock de 200 000 tonnes de sel et se trouve aujourd'hui, sollicité pour approvisionner différentes régions du territoire. Dans cette optique, les Salins envisagent de réaliser cet approvisionnement par voie fluviale et d'utiliser, pour cela, des barges de 1 000 tonnes. Cependant, à ce jour, cette possibilité pose problème car le canal est trop étroit et pas assez profond pour permettre le passage de ces grosses barges.

Aussi, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue, ayant en charge la gestion du port maritime de plaisance d'Aigues-Mortes et de sa zone de retournement, et celle de Conseiller Général du Canton d'Aigues-Mortes, Léopold ROSSO a joint les services de la préfecture et rédigé un courrier pour solliciter le concours du Préfet du Gard pour l'organisation d'une rencontre avec les différents acteurs locaux, Région, Département... et institutionnels, notamment les services de l'Etat.

« Cette table ronde de réflexion permettrait d'aborder la problématique et de cerner les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour permettre un acheminement optimal du sel par voie fluviale. La Compagnie des Salins du Midi traversant, actuellement, une crise sociale très importante, je suis persuadé que si nous arrivons tous à nous mobiliser, cette entreprise pourrait sortir de sa tourmente » explique L ROSSO.

Il rappelle, par ailleurs, que, dans le cadre des transferts de compétence opérés en 2002 par la ville d'Aigues-Mortes, la Communauté de communes Terre de Camargue a récupéré la dette liée aux travaux d'amélioration des conditions de navigation du chenal maritime d'un montant de 880 000 €. Aujourd'hui, la Communauté de communes rembourse chaque année la somme de 80 000 euros et ce jusqu'en juin 2017.

Actualité des Salins

Le plan social prévoyant la suppression de 144 emplois aux Salins du Midi a été annulé lundi par décision du tribunal de grande instance de Nîmes.

LE FORUM DE L'EMPLOI

Le 2 mars aura lieu votre rendez vous du forum de l'emploi au Grau du Roi, au palais des sports, organisé par Pôle-Emploi / MDEE et MLJ Petite Camargue. Des opportunités, des rencontres, autant de chances de trouver un emploi ou des renseignements...

Contact **Maison De l'Emploi et de l'Entreprise Pays Vidourle Camargue Antenne d'Aigues-Mortes** : 04.66.53.61.38

Développement économique entre la CCTC et la CCI de Nîmes.



Le président de la CCI signant la convention de partenariat.

La signature de la convention entre La Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes-Bagnols-Uzès-Le Vigan (CCI) a formalisé leur complémentarité.

En effet, la CCTC s'est donné comme objectif l'accompagnement du tissu économique local et la création d'emplois. D'autre part la

CCI de Nîmes a pour mission de recevoir les créateurs d'entreprises et de les aider dans leurs démarches, d'accompagner les entreprises dans leur développement, d'établir et mettre à jour un ensemble de données statistiques sur les territoires. Cette convention permet une synergie renforcée et ce pour une durée de trois ans renouvelables. Elle permettra à la CCTC d'accéder à l'extranet de l'observatoire de la CCI. Les créateurs d'entreprises et professionnels peuvent se connecter au site de la CCTC pour accéder aux services de la CCI de Nîmes via cette adresse : www.terredecamargue.fr, rubrique Développement Economique et laissez vous guider.

Le forum des services à la personne.



Un public nombreux a assisté au premier forum des services à la personne, qui a eu lieu à Aimargues, le premier décembre 2009. Pour conclure sur un bilan positif et très encourageant.

Le service environnement



Pour nous aider à comprendre ce qu'est la redevance spéciale, nous avons demandé à Annie Brachet, vice-présidente déléguée à l'Environnement, de répondre à nos interrogations.

Terre de Camargue : Quelles sont les compétences de la CCTC en matière de déchets ?

- Mise à disposition des bacs
- Collecte des déchets (bacs OM, bacs et sacs tri, encombrants)
- Gestion des déchetteries
- Traitement des déchets (via le syndicat Mixte entre Pic et Etang) :
 - Incinération
 - Tri des déchets (bac jaune, verre, papier, matériaux récupérés en déchetteries)

Mais attention la CCTC n'est compétente qu'en matière de déchets ménagers !

Terre de Camargue : Qu'est ce qu'un déchet ménager ?

Tout simplement les déchets produits par les ménages. Le « ménage » est un ensemble de personnes qui occupe un local d'habitation au sens des recensements de l'INSEE, c'est-à-dire en opposition aux lieux de travail. En conséquence, les déchets d'un ménage sont ceux liés à l'acte d'habiter un logement.

Terre de Camargue : Cela veut dire que la CCTC n'a pas l'obligation d'éliminer les déchets des professionnels ?

Exactement. La loi du 15 juillet 1975, reprise par la loi Voynet du 13 juillet 1992, indique clairement que la collectivité n'a aucune obligation de collecter les déchets des professionnels. Ces derniers sont directement responsables de l'élimination des déchets issus de leur activité. Ils devraient normalement contractualiser avec un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

Terre de Camargue : Même les petits commerçants ?

Normalement oui, mais la CCTC a toujours collecté les déchets des professionnels qui en ont ainsi, oublié leurs obligations. Néanmoins, comme il est difficile individuellement, pour des petits commerçants, de contractualiser avec un prestataire privé pour l'enlèvement de leurs déchets, le législateur a prévu la possibilité, pour le professionnel, de faire appel au service public de collecte. Mais dans ce cas depuis le 1er janvier 1993, la collectivité a obligation d'appliquer une redevance spéciale couvrant la totalité du coût réel d'élimination des déchets de chaque professionnel mettant son bac à la collecte publique.

Terre de Camargue : La redevance spéciale concerne donc qui finalement ?

Elle concerne l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers, c'est-à-dire les professionnels et les administrations.

Quel est son intérêt ?

Son intérêt est d'éviter de faire payer l'élimination des déchets non-ménagers par les familles. Elle introduit un principe de justice et d'équité ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts.

Posez vos questions
au service
Environnement :
04 66 73 91 28



Terre de Camargue : Pourtant les professionnels, comme les ménages, ne payent-ils pas aussi une TEOM (taxe d'enlèvement des déchets) ?

Oui, cependant, la TEOM est un impôt calculé sur la valeur locative du foncier bâti et non pas sur le service rendu. Or, à quelques exceptions près (dont nous tenons compte), un professionnel produit plus de déchets qu'un ménage. Il est donc logique qu'il finance le service rendu différemment. Mais systématiquement, le montant de la TEOM payé par un professionnel est déduit de sa redevance spéciale, qui elle, reflète la réalité du service rendu.

Quand la redevance spéciale va-t-elle se mettre en place ?

Elle existe déjà ! En 2004, elle a été mise en place sur les campings et les administrations. En 2009, elle a été appliquée aux gros producteurs et aux professionnels occupant du domaine public. En 2010, elle va s'étendre à l'ensemble des professionnels.

Terre de Camargue : Comment est perçue la redevance spéciale par les professionnels ?

L'autorité territoriale aurait dû l'appliquer dès 1993. Cette redevance n'est donc pas nouvelle, mais les professionnels, ayant bénéficié de sa non application jusqu'à aujourd'hui, ont le sentiment de payer un nouvel impôt. Ayant profité pendant plus de 15 ans de la collecte publique, en payant la seule TEOM, la plupart des professionnels ont compris l'intérêt général de cette loi et le principe de justice qu'elle introduit. A partir du moment où on explique les choses, elles sont mieux comprises. Et puis nos professionnels sont des gens responsables, qui ont bien compris qu'il fallait améliorer l'élimination de leurs déchets, afin qu'ils s'y retrouvent économiquement et écologiquement, sur le moyen terme. En outre, l'Etat impose désormais l'application de la loi VOYNET... Donc nous n'avons pas trop le choix.

LE PARCOURS DES DECHETS



Qu'est-ce qu'un déchet et où va ce déchet, et comment est-il pris en charge du début à la fin?



Les déchets ménagers non recyclables sont incinérés et font l'objet d'une valorisation énergétique qui consiste à produire de l'électricité, de la chaleur, du chauffage avec l'énergie récupérée.

Avec 30 tonnes (100 balles) on peut :

- Fabriquer 225 bancs publics
- 247 km de tuyaux
- et économiser 19100 litres de pétrole, 45 m3 d'eau.

Un déchet est le résidu issu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation d'un produit. Il désigne un matériau ou une substance dont on n'a plus besoin, destiné à être abandonné.



Le verre, de la famille des déchets ménagers recyclables, fait l'objet d'une revalorisation matière qui permet de fabriquer de nouveaux objets. Ils sont collectés dans les bacs verts.

Ensuite chaque déchet va connaître un sort particulier

Les papiers, de la famille des déchets ménagers recyclables font l'objet d'une revalorisation de matière qui permet de fabriquer de nouveaux objets. Ils sont collectés dans les bacs bleus. Les cartons quant à eux sont à amener aux déchetteries.



Ces déchets sont pris en charge par vos services d'enlèvement d'ordures ménagères et ils sont amenés aux centres de tri.

Les flacons plastiques, de la famille des déchets ménagers recyclables font l'objet d'une revalorisation de matière qui permet de fabriquer de nouveaux objets. Ils sont collectés dans les bacs jaunes.



Les métaux, comme les canettes en aluminium, de la famille des déchets ménagers recyclables font l'objet d'une revalorisation de matière qui permet de fabriquer de nouveaux objets. Ils sont collectés dans les bacs jaunes.

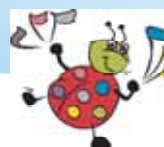


Les déchets végétaux proviennent de l'entretien des jardins publics, des espaces verts et des jardins privés ou des particuliers. Mêlés aux ordures ménagères, ils ralentissent leur combustion. Ils sont collectés au Grau du Roi et à Saint Laurent d'Aigouze le jour des encombrants (sous forme de fagots). Pour Aigues-Mortes, il faut les amener à la déchetterie.

Ecoutez les conseils de Coccitri un bon tri égal une bonne économie.



En Terre de Camargue



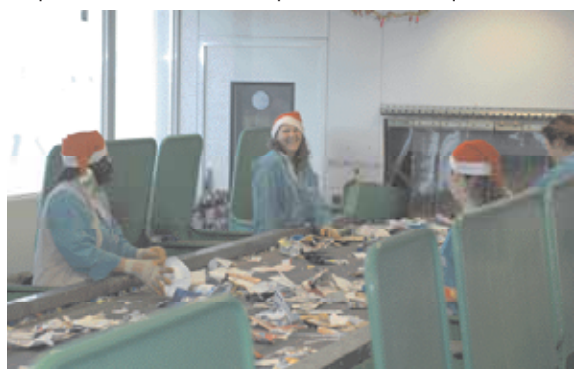
LA CARACTERISATION



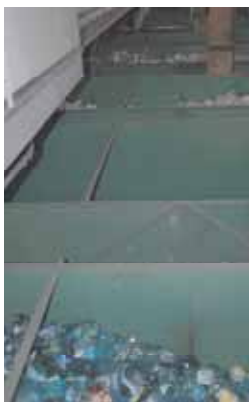
Usine de tri Delta Recyclage



Montagnes de déchets à trier, on se rend bien compte que le nombre de déchets produits est conséquent.



Les employés trient à la main vos déchets.



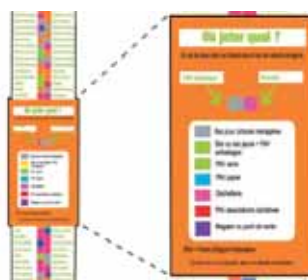
Triage des métaux grâce à un aimant et les bacs de selection.



Produit fini pour les papier et cartons ces immenses ballots vont pouvoir être valorisés et connaître une seconde vie, grâce à vous.

Une fois par mois, 35 kg de déchets sont prélevés au hasard. Des ambassadeurs du tri se rendent au centre de tri, où se trouvent les containers. Ils en choisissent un au hasard pour déterminer dans lequel ces déchets vont être prélevés. Les agents procèdent alors au tri manuel pour vérifier si l'ensemble des matières est recyclable. Un calcul permet d'estimer le pourcentage de refus qui sera appliqué à l'ensemble de la collecte. En fonction du résultat, la société Eco Emballages applique une variation de la subvention annuelle. Un tri effectué correctement permet d'obtenir une subvention plus importante, répercutée sur la redevance des ordures ménagères. La caractérisation permet de voir les faiblesses et aide à l'amélioration des méthodes pour recycler le maximum de déchets ménagers.

En cas de doute, reportez-vous à la réglette mémo-tri.



Le tri des déchets permet de réaliser des économies grâce à sa transformation en énergie

Lorsque vous avez une quantité importante de déchets à déposer en déchetterie, il est préférable de prendre contact avec l'exploitant qui vous indiquera le moment le plus propice. Ceci pour éviter que les bennes soient pleines dans les périodes de grande affluence.

La loi oblige les collectivités à valoriser les déchets.

La valorisation «matière» permet de donner une nouvelle vie aux déchets. Ils peuvent être réemployés pour un usage analogue à leur première fonction. C'est le cas des bouteilles consignées par exemple. Ils peuvent être recyclés : on obtient des matières, dites «secondaires», utilisées pour fabriquer d'autres composants. Ils peuvent être régénérés : c'est le cas des huiles usagées.

La valorisation «énergétique» se traduit par la récupération de l'énergie (électrique, calorifique), dégagée par la combustion des déchets.

Les mâchefers, résidus obtenus après la combustion, sont utilisés en sous-bassement routier.

L'enfouissement n'est autorisé que pour les déchets ultimes.

Bien trier dès le départ, permet une bien meilleure maîtrise du coût de traitement de nos déchets et, par conséquent, de notre bien-être autant environnemental que financier.

La Communauté de Communes a planifié un vaste chantier de rénovation et de création de réseaux humides en 2009, faisons le point sur l'avancée de ces travaux.

RUE THEAULON Aigues-Mortes

Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et la réhabilitation du réseau des eaux usées sont terminés.



La rue pendant les travaux d'aménagement. (Photos service réseaux)



La rue après les travaux d'aménagement. (Photos service réseaux)

AVENUE DE BERNIS Grau du Roi

La mise en conformité des branchements d'eau potable avenue de Bernis est terminée.



Branchements en plomb avant les travaux.
(Photos service réseaux CCTC)



Nouveaux branchements en PEHD
(Photos service réseaux CCTC)

CHEMIN DE LA PATAQUIERE Aigues-Mortes

Voici les travaux qui ont été effectués : la création d'un réseau d'eaux pluviales, la reprise des branchements d'eau potable et d'eaux usées en partie. La réhabilitation, en partie, d'un poste de refoulement des eaux usées et, pour finir, l'aménagement de la voirie.



Le chemin pendant les travaux d'aménagement. (Photos service réseau)



Le chemin après les travaux d'aménagement. (Photos service réseaux)

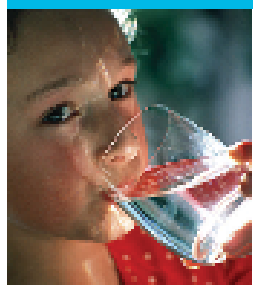
Grands Travaux Suite

La rue des Médards au Grau-du-Roi connaît un réaménagement du réseau d'eau potable. Une «nourrisse» (ndlr installation provisoire) assurera l'alimentation en eau des abonnés pendant la durée des travaux. Ceux-ci ont commencé le 5 janvier, pour un délais de 2 mois, le coût total est de 205 591 €, financé par la Communauté de Communes. Le chantier est mené par l'entreprise SADE-CGTH.



Pose de la nouvelle conduite
(photo service réseaux)

L'eau du robinet, partenaire de votre quotidien



24h sur 24 et 365 jours par an, nous veillons à la qualité de votre eau et œuvrons à la protection des rivières.

Pour en savoir plus sur votre eau et accéder à votre agence clientèle : www.sdei.tm.fr



Des aménagements de confort vont être effectués sur les réseaux d'eaux usées et d'eau potable, ainsi que l'aménagement d'une borne de défense incendie dans la rue de Tourville. Ce projet a vu le jour grâce à une collaboration fructueuse entre la Communauté de Communes, la SDEI et la commune du Grau du Roi sur un projet commun. La SDEI s'occupe du complexe général d'eau potable au niveau de quatre marinas et la Communauté de Communes se charge de changer les abris des compteurs.

Et dans les communes de...

Saint-Laurent d'Aigouze

Restaurant scolaire.



Le président Léopold Rosso, Madame Hardy l'architecte retenu et les élus, lors de la présentation de l'esquisse à St Laurent.

Le jeudi 10 décembre 2009 a eu lieu, devant les élus municipaux, la présentation par la communauté de Communes (CCTC) du projet de construction d'un restaurant scolaire pour les élèves de Saint-Laurent d'Aigouze.

« Le pôle Technique et Environnement de la CCTC a élaboré ce projet avec le souci de respecter l'environnement grâce à une conception en structure bois écologique pour un coût de réalisation convenable. » explique en introduction le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

En effet, le président Léopold Rosso entouré de la majorité des vice-présidents de la CCTC, de l'architecte retenu et des Services Communautaires, a présenté au Maire de St Laurent d'Aigouze, Joëlle Gibelin, et aux conseillers municipaux saint laurentais, l'esquisse du futur restaurant scolaire communautaire qui sera mis à la disposition des élèves du primaire, à la rentrée scolaire 2010/2011.

L'assistance a été très attentive pendant la durée de l'exposé et les élus n'ont pas tardé, par une volée de questions, de s'informer sur le fonctionnement, l'implantation, la conception du futur restaurant. L'Architecte du Cabinet HARDY et le pôle Technique et Environnement de la CCTC ont alors donné les éléments techniques suivants :

A l'extérieur, les chemins d'accès sont étudiés pour que les élèves puissent se rendre au restaurant

en toute sécurité et protégés du soleil par un passage abrité. La cour du restaurant sera aussi sécurisée par une délimitation de son périmètre, les arbres apporteront une touche naturelle et esthétique à l'ensemble.

A l'intérieur, l'espace est scrupuleusement étudié pour que les maternelles et les primaires puissent se restaurer dans des conditions de sécurité, de calme et de tranquillité adaptées à leurs morphologies. Des fenêtres seront placées plus bas pour qu'ils puissent profiter du paysage. L'installation de dispositifs réducteurs de bruits dans les salles, des tables avec des chaises solidaires ont été prévues afin que les enfants puissent se restaurer confortablement.

Pour les équipements techniques durables, une pompe à chaleur, et le système d'eau chaude sanitaire solaire seront installés, conformément à la volonté des élus communautaires de concevoir un équipement qui respecte l'environnement. De même, l'architecte étudie une structure bois recyclable dans le temps. Les ingénieurs/architectes ont particulièrement fait attention au respect des normes sanitaires. Le système de « marche en avant » est observé dans la partie technique où s'effectuera la livraison des repas, laquelle est située dans un espace privatif à l'arrière du restaurant pour des raisons d'hygiène, de sécurité et d'esthétique.

L'esquisse du projet, les réponses de l'architecte ont satisfait les élus. Une note très positive ressort de cet exposé où tous sont unanimes sur la qualité du projet.

Les délais d'appels d'offres et le temps de réalisation de construction ne permettent pas à l'heure où est rédigé cet article, d'affirmer une livraison pour le mois de septembre de la rentrée scolaire de 2010. Mais l'architecte va tout mettre en œuvre pour tenter de respecter ce calendrier.

Le Grau-du-Roi

AQUA-CAMARGUE



Depuis la fermeture du centre le 15 août 2009, le Président Léopold Rosso a réuni autour de lui, la Direction Générale des Services et les services concernés pour résoudre ce problème. A ce jour, la Communauté de communes a engagé les travaux de remise en état et une action en justice a été lancée pour déterminer les responsabilités de l'incident. Une partie des travaux sera prise en charge par l'assurance. Les causes de cet incident ont été déterminées. Les « cerveaux

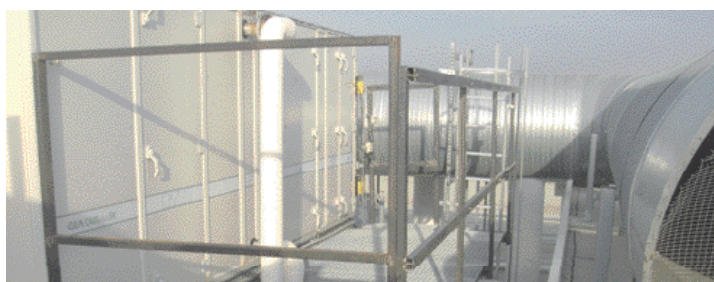
moteurs des vannes » n'ont pas fonctionné. Des travaux vont être lancés pour pallier



le problème d'évacuation des eaux, et une partie du matériel sensible (ozoneur etc.) va être déplacée dans un lieu sûr.

«...les travaux sont en cours, la réouverture se profile...»

Le service «bâtiments» a terminé les travaux d'amélioration sur le site d'Aqua-Camargue, notamment des galeries techniques pour accéder, en toute sécurité, aux armoires des souffleries en extérieur.



Vue sur la galerie technique et l'échelle de sécurité.

« Ce projet pourra voir le jour grâce aux financements et aux efforts portés par la Communauté de Communes Terre de Camargue. Actuellement, une commune ne peut plus prétendre satisfaire seule la totalité des besoins de ses concitoyens. La mise en œuvre d'une solidarité intercommunale aide donc au développement des communes membres en apportant des réponses complètes notamment en matière d'aménagement du territoire. L'intercommunalité est une chance pour notre territoire! » conclut le Président de la CCTC.

Signature de la convention de développement sportif.



Marc Estevenan Président du club, S. Condé élu à la culture et Christian Haon chef de service du sport lors de la signature de la convention.

Cette convention va encourager le développement de la vie sportive, la pratique des sports de traditions locales et soutenir les actions faites à l'initiative des clubs en faveur des jeunes. Celle-ci s'appuie sur l'idée suivante « *Permettre la pratique des sports liés à l'identité territoriale communautaire pour favoriser l'égalité des chances* », en direction des jeunes bien sûr et surtout favoriser la pratique des sports d'eau avec le **KAYAK Club Terre de Camargue** dont le président est **Pierre Truong** et avec l'**AVIRON Club Terre de Camargue** dont le président est **Marc Estevenon**.

L'objectif de cette convention est de préciser les obligations de chaque partie, dans la mise en œuvre et le financement d'actions sportives et éducatives, à vocation scolaire, sur le territoire communautaire.

Pour bénéficier de ces avantages, l'association signataire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les programmes d'actions sportives et éducatives pour lesquelles la contribution de la Communauté de Communes est sollicitée. Pour les projets scolaires, le projet pédagogique devra être validé par l'inspection de l'Education Nationale.

« Faire du sport, une source de richesses pour le territoire »

Renseignements : Communauté de Communes Terre de Camargue

Pôle cadre de vie, Service des sports : 04 66 73 13 56

En Discussion



Des pré-projets sont en discussion pour moderniser la base nautique, comme l'agrandissement du site, sa sécurité et aussi la mise aux normes des accès pour personnes handicapées.

Prévention santé publique



Un défibrillateur (avec sa notice d'utilisation) très accessible et visible de tous, a été installé sur le mur de la buvette du stade intercommunal du Bourgidou d'Aigues-Mortes.



Des «graffiti» défigurent les centres sportifs/gymnases de la Communauté de Communes. Toute l'assemblée communautaire a fortement condamné les dégradations de nos bâtiments publics, une plainte a été déposée. Ci-contre le Gymnase Camargue.

Les usagers ont manifesté un fort mécontentement vis à vis de ces dégradations.

Les ports d'Aigues Mortes & du Grau du Roi



Des bornes assurant la gestion en alimentation d'électricité et d'eau ont été mises en place au Grau du Roi quai rive gauche et en partie sur le quai des remparts à Aigues-Mortes. Une expérimentation va être lancée pour suivre les consommations. En effet, ces bornes robotiques permettront une meilleure maîtrise des coûts en eau et électricité.



Un nouveau ponton dans le port d'Aigues Mortes

La CCTC vient de créer un nouveau ponton de 15 places face à la capitainerie, quai des croisades. Il peut accueillir des unités jusqu'à 12 mètres de long, et 3m95 de large.

Dépêchez-vous, il reste encore quelques places de libres. Adressez vos demandes par écrit à la CCTC, 26 quai des Croisades 30220 Aigues-Mortes.

• Nouveau : Après le Grau-du-Roi et Aigues-Mortes
Saint Laurent d'Aigouze.

Le portage de livres à domicile sera proposé aux personnes dans l'impossibilité de se déplacer. Le troisième mardi matin du mois, de 9 H à 12 H, nous organiserons en fonction de vos souhaits, le prêt et le retour de livres à votre domicile. Ce service est gratuit mais conditionné par une inscription en cours de validité. Les personnes intéressées doivent se faire connaître à la bibliothèque de Saint Laurent d'Aigouze.

Renseignements Communauté de Communes Terre de Camargue :

- Bibliothèque de St Laurent : 04 66 53 90 51
- Courriel : bibliotheque.saintlaurentdaigouze@terredecamargue.fr

Action culturelle

• Le 1er concours de nouvelles en Terre de Camargue (Adultes / Ado)

Le réseau des bibliothèques (Grau du Roi, St Laurent d'Aigouze et Aigues-Mortes) de la CCTC a organisé, sous l'impulsion de son Atelier d'écriture du Grau du Roi, le 1er concours de nouvelles de Terre de Camargue. Le retrait des règlements et le dépôt des manuscrits sont clos.



Le jury, notamment composé de professionnels de l'écriture récompensera les lauréats au printemps 2010 lors d'une cérémonie de remise des prix.

Pour en savoir plus veuillez contacter le 04 66 53 04 63

• Encore du nouveau

Un petit guide du réseau des médiathèques et bibliothèques va être édité. Toutes les informations concernant le réseau seront visibles en un coup d'œil.



• Recherche et documentation
en ligne

L'accès au serveur de recherche documentaire se fait par le site de la Communauté de Communes. Ce service permet, grâce au fond commun, de proposer un document dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Vous pouvez réserver à Aigues-Mortes un document se trouvant au Grau du Roi, celui ci sera acheminé par les services de la CCTC dans votre bibliothèque.

Accès serveur :
www.terredecamargue.fr



AIGUES-MORTES

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h00
Tel : 04 66 73 93 20

VOTRE VEHICULE A PARTIR DE
12 € * LA ½ JOURNÉE
* hors kilométrage

Loisir et jeux Sudoku

Solution sur
www.terredecamargue.fr

			1			3		
		5			9	2	1	
	9							6
		2						
		7	8	5		6		
6	1			2				8
	8		5					
	4						5	9
					3	1		

Une première ! Toute la journée



A partir du 1er mars 2010, la déchetterie communautaire située sur Le Grau du Roi sera ouverte **le samedi toute la journée**.

En effet, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les Graulens, Aigues-Mortais, et Saint-Laurentais pourront déposer leurs encombrants, tous les samedis de l'année, sauf les jours fériés, y compris l'après-midi.

Quai rive droite Grau du Roi



Un sentier a été aménagé le long du quai rive droite pour permettre aux usagers du port de pouvoir se déplacer au sec. La barrière quant à elle, empêchera les passages de véhicules qui pourraient détériorer le revêtement du chemin.

Une nouvelle compétence !



Par arrêté préfectoral, la Communauté de Communes a modifié ses statuts, pour assurer une nouvelle compétence, qui consiste en la gestion et l'entretien du stade de Saint-Laurent d'Aigouze.

Une nouvelle adresse postale

L'accueil de la Communauté de Communes est situé du côté du quai des Croisades. En conséquence, l'adresse postale est modifiée de la façon suivante : **26 Quai des Croisades 30220 Aigues-Mortes**.

La semaine Bleue 2009

La semaine nationale des retraités et des personnes âgées



De droite à gauche Mireille Rebollo (maitre-nageur), Marceau Uriol, Marie-Hélène Gozioso (cuisine centrale) et Daniele Martin (médiathèque Aigues-Mortes).

Les agents, représentant les différents services, ont tenu un stand commun en déclinant toutes les actions mises en place au quotidien pour les seniors : Culture : livres en gros caractères/prêt à domicile pour les plus de 60 ans. Sports : Activités aquatiques (aquagym, aquabike, natation). Restauration : Préparation des repas livrés à domicile. Etaient présents au forum, le CeSam d'Aigues-Mortes et différents organismes privés (services paramédicaux, mutuelles.).

Un joyeux Noël pour les enfants.



La Compagnie des Baladins du rire.



Le président Leopold Rosso, en compagnie du Vice-président, Jean Spalma et... le Père Noël.

C'est avec un plaisir non dissimulé que les enfants accompagnés de leur parents, agents de la Communauté de Communes, ont assisté au spectacle Minimum Circus présenté par la Compagnie des Baladins du rire et ont rencontré le père Noël pour la distribution des cadeaux.

Unaniment, les élus communautaires ont voté le versement d'une subvention à l'une des associations humanitaires agréées, suite au séisme dévastateur qui a frappé Port au Prince le 12 janvier dernier.

